

Guide du conducteur

Bienvenue à bord

LeasePlan

Nous sommes là pour vous !

Driver Contact Center : **0800 845 650**

Ceci est votre guide du conducteur personnel

Saisissez les données suivantes afin de les avoir rapidement à portée de main

Mon numéro de référence/de contrat :

 | | | | |

Sur votre carte carburant, Travel Card LeasePlan ou carte de recharge figure votre numéro de référence/de contrat à 6 chiffres (commençant par 5).



Plaque d'immatriculation :

Sommaire

- 5 Données et informations importantes
- 6 Bienvenue à bord
- 7 LeasePlan Driver Contact Center
- 8 Carte carburant, Travel Card LeasePlan et carte de recharge
- 9 Blocage de la carte en cas de perte/vol
- 10 Entretien/réparations
- 12 Véhicule de remplacement/location
- 13 Retrait et changement des pneus
- 14 Gestion des accidents/sinistres
- 16 Ce que LeasePlan fait pour vous
- 17 Pannes
- 18 Restitution du véhicule
- 20 Application mobile " My LeasePlan "
- 22 Notes



Données et informations importantes

Appels d'urgence

- 112 N° d'appel d'urgence (UE et CH)
- 117 Police (CH)
- 144 Ambulance (CH)
- 118 Pompiers (CH)
- 163 Informations trafic (CH)

Driver Contact Center

0800 845 650 (national)

+41 44 746 63 33 (international)

Votre numéro pour tous les cas – qu'il s'agisse d'un service, d'une réparation ou de travaux sur la carrosserie, nous nous chargeons de l'intégralité de la procédure.

Assistance pannes

0800 845 625

Assistance LeasePlan 24h/24 (national)

+41 44 746 64 77

Assistance LeasePlan 24h/24 (international)

Bienvenue à bord

Merci d'avoir choisi LeasePlan pour vos déplacements. Afin de faciliter l'utilisation de votre véhicule d'entreprise, nous souhaitons répondre aux principales questions que vous vous posez peut-être concernant l'utilisation de votre véhicule LeasePlan à travers cette brochure. Vous trouverez des informations et des détails complémentaires sur notre [application mobile](#) ou sur notre site www.leaseplan.com.

> Rubrique
Ma voiture de fonction
> Sous-menu
**Téléchargements et
service conducteurs**



Remarque importante

Veillez comparer les services proposés avec ceux figurant dans le contrat de prestations de services conclu entre votre employeur et LeasePlan (Suisse) SA. Notez que les prestations mentionnées dans le contrat sont les seules dont vous pouvez bénéficier.

À votre service 24 heures sur 24

En cas de panne, d'accident, de vol, de perte de documents ou autres incidents, l'assistance LeasePlan 24h/24 est à votre disposition par téléphone à toute heure et se fera un plaisir de vous aider.

Assistance LeasePlan 24h/24 (national)	0800 845 625
Assistance LeasePlan 24h/24 (international)	+41 44 746 64 77

Autres numéros de téléphone importants

N° d'appel d'urgence (UE et CH)	112
Police (CH)	117
Ambulance (CH)	144
Pompiers (CH)	118
Informations trafic (CH)	163

LeasePlan Driver Contact Center

Un seul et même numéro de téléphone pour toutes vos requêtes. N'hésitez pas à nous contacter directement au numéro ci-dessous en précisant la date de rendez-vous que vous souhaitez pour le prochain entretien ou la réparation de votre véhicule.

Le Driver Contact Center prend en charge toute l'organisation.

Vous pouvez bénéficier, sur demande :

- de notre service d'enlèvement et de restitution des véhicules (après validation par LeasePlan)
- d'un véhicule de courtoisie (service payant)

Dans les deux cas, veuillez contacter au préalable le Driver Contact Center de Leaseplan. Nous serons également heureux de répondre à toute autre question que vous pourriez avoir sur votre véhicule LeasePlan.



0800 845 650

servicecenter.ch@leaseplan.com

Vous avez également la possibilité de réserver votre visite à l'atelier à l'aide du formulaire que vous trouverez sur notre site www.leaseplan.com.

> Rubrique
Ma voiture de fonction
> Sous-menu
Entretien & Réparations

Carte carburant, Travel Card LeasePlan et carte de recharge

Faites de vos déplacements un plaisir, sans transporter d'argent liquide. La carte carburant sert également de carte d'identification pour les prestations suivantes :

- entretien et réparations chez votre partenaire agréé
- service pneus chez un partenaire agréé LeasePlan (Suisse) SA
- réparation suite à un sinistre chez un partenaire carrosserie LeasePlan (Suisse) SA

Sur votre carte carburant, Travel Card LeasePlan ou carte de recharge figure également votre numéro de référence/de contrat à 6 chiffres (commençant par 5). Veuillez le mentionner lors de chaque prise de rendez-vous.

LeasePlan Contact Driver Center :
votre numéro pour tous les cas

0800 845 650 (national)

+41 44 746 63 33 (international)

servicecenter.ch@leaseplan.com



Carte carburant/Travel Card – prestation " carte carburant "

Si la prestation " carte carburant " est incluse dans votre contrat, vous recevrez une carte carburant de la compagnie pétrolière pour laquelle vous avez opté. Vous pourrez ainsi payer votre carburant de façon dématérialisée, à l'aide de votre carte carburant/Travel Card. Entrez votre code PIN ainsi que le kilométrage actuel du véhicule.

Carte de recharge LeasePlan

La carte de recharge universelle LeasePlan vous permet d'accéder actuellement à plus de 4000 points de recharge en Suisse et à un total de 83 000 points de recharge dans toute l'Europe. Vous trouverez plus d'informations et de détails sur votre carte de recharge dans notre [application mobile " My LeasePlan "](#) ou sur www.leaseplan.com.

> Rubrique
Ma voiture de fonction
> Sous-menu
Téléchargements et service conducteurs

Blocage de la carte en cas de perte/vol

> Rubrique
Ma voiture de fonction
> Sous-menu
Téléchargements et service conducteurs

1. Veuillez nous informer dès que possible de votre problème en remplissant notre formulaire en ligne (www.leaseplan.com) ou en nous contactant par téléphone.
2. Nous nous chargerons de bloquer votre carte et d'en commander une nouvelle.
3. Jusqu'à réception de la nouvelle carte, nous vous invitons à régler à l'aide de votre propre carte bancaire. Nous vous rembourserons les frais après vérification.

À cette fin, veuillez nous envoyer le formulaire de remboursement par voie postale, accompagné des reçus originaux (www.leaseplan.com).

> Rubrique
Ma voiture de fonction
> Sous-menu
Téléchargements et service conducteurs

Entretien/réparations

Chaque conducteur est responsable de son véhicule

Veillez effectuer des contrôles réguliers de la pression des pneus, ainsi que des niveaux d'huile et de liquide de refroidissement. Assurez-vous que les profils de vos pneus ont la profondeur minimale requise par la loi et contrôlez-les régulièrement pour vous assurer qu'ils ne sont pas endommagés.

Contactez-
nous

Pour prendre un rendez-vous en vue d'une intervention, n'hésitez pas à contacter notre Driver Contact Center.

0800 845 650

servicecenter.ch@leaseplan.com





En cas de prise de rendez-vous sans passer par notre Driver Contact Center, veuillez procéder de la manière suivante :

Au moment de la prise de rendez-vous, précisez que vous êtes le conducteur d'un véhicule LeasePlan et que LeasePlan (Suisse) SA est le destinataire de la facture. Veuillez également indiquer votre numéro de référence/ de contrat à 6 chiffres (vous trouverez ce numéro, commençant par le chiffre 5, sur votre carte carburant, Travel Card LeasePlan ou carte de recharge).

Votre carte carburant, Travel Card LeasePlan ou carte de recharge vous permet d'effectuer, aux frais de LeasePlan (Suisse) SA, les interventions requises par le fabricant auprès du partenaire agréé de la marque de votre choix (à l'exception des dommages de carrosserie et des bris de glace). Par principe, les interventions confiées au partenaire agréé requièrent une autorisation. Pour obtenir cette autorisation, veuillez contacter le **044 746 63 77**.

Les interventions non incluses dans le plan d'entretien ainsi que les interventions spéciales (contrôles avant départs en vacances, contrôles hiver, été ou printemps, contrôles de la climatisation, etc.) ne sont pas prises en charge par LeasePlan (Suisse) SA. Les périodicités d'entretien prescrites par le constructeur du véhicule doivent être impérativement respectées, faute de quoi LeasePlan (Suisse) SA ne pourra faire valoir ses droits à la garantie ou à la garantie de complaisance. Les éventuels entretiens et réparations doivent impérativement être réalisés avant expiration des délais de garantie et de services gratuits.

Vous trouverez la liste de nos partenaires pour les entretiens et les réparations sur www.leaseplan.com.

Véhicule de remplacement/ location

Grâce à notre service " VÉHICULE DE REMPLACEMENT/LOCATION ", nous veillons à ce que vous restiez mobile à tout moment.

Votre carte carburant/Travel Card est également valable pour un véhicule de remplacement/location. Dans ce cas, lorsque vous vous approvisionnez en carburant, veuillez indiquer le kilométrage « 0 ».

Vous avez besoin d'un véhicule de location ?

Vous pouvez en réserver un très facilement en nous contactant par téléphone ou par e-mail.

Qu'il s'agisse d'une solution temporaire jusqu'à la livraison de votre nouveau véhicule, d'un véhicule de remplacement pendant la réparation de votre véhicule ou d'un véhicule de location journalière pour vos collaborateurs, nous serons ravis de traiter votre réservation.

Numéro de téléphone [0800 845 645](tel:0800845645)

E-mail carrental.ch@leaseplan.com

Retrait et changement des pneus

Pour le retrait, le changement et l'entreposage des pneus, veuillez vous adresser exclusivement aux partenaires pneus de LeasePlan (Suisse) SA.

Notez que seuls des pneus aux dimensions autorisées par LeasePlan peuvent être montés.

Vous trouverez la liste des partenaires pneus sur notre site www.leaseplan.com.

> Rubrique
Ma voiture de fonction
> Sous-menu
Entretien & Réparations



À noter

Au moment de la prise de rendez-vous, signalez que vous êtes le conducteur d'un véhicule LeasePlan et que LeasePlan (Suisse) SA est le destinataire de la facture. Veuillez également indiquer votre numéro de référence/ de contrat à 6 chiffres. (Vous trouverez votre numéro de référence/ de contrat votre carte carburant, Travel Card LeasePlan ou carte de recharge commençant par le chiffre 5).

Les coûts additionnels ne figurant pas sur la liste des frais pris en charge seront facturés au client leasing.

Les pistolets de gonflage des pneus au gaz (gonflage à l'azote, par exemple) ne sont pas autorisés.

Gestion des accidents/sinistres

Nous sommes là pour vous !

1. Établissez un rapport écrit de l'accident en remplissant le constat européen d'accident. Notez les coordonnées complètes des personnes impliquées dans l'accident et des témoins. Demandez-leur de vous présenter leurs pièces d'identité.

2. Faites signer le constat européen d'accident par les personnes impliquées dans l'accident.

3. Si les circonstances de l'accident ne sont pas claires, insistez pour que la police intervienne. En cas de dommages corporels, il est impératif d'appeler la police. Notez le nom du fonctionnaire de police et le service auquel il est rattaché.

Avisiez-nous de l'accident par téléphone et envoyez-nous dans les deux jours le constat européen d'accident dûment rempli, ou un avis de sinistre LeasePlan. Vous pouvez le remplir par voie électronique sur www.leaseplan.com ou simplement le renvoyer par e-mail à servicecenter.ch@leaseplan.com.

> Rubrique
Ma voiture de fonction
> Sous-menu
Accidents & Sinistres

4. En cas d'accident impliquant deux automobilistes, le constat européen d'accident doit être intégralement complété et dûment signé. Si le sinistre n'implique pas un tiers (collision avec un pilier de béton, par exemple), il vous suffit de remplir intégralement l'avis de sinistre de LeasePlan.

5. Ne faites jamais réparer le véhicule sans avoir consulté préalablement LeasePlan (Suisse) SA. LeasePlan est seul habilité à donner l'ordre de réparation.

Notre service de gestion des sinistres vous apporte une assistance rapide et efficace. LeasePlan Assistance enregistre votre avis de sinistre par téléphone 24 heures sur 24.



Assistance LeasePlan 24h/24 (national)

0800 845 625

Assistance LeasePlan 24h/24 (international)

+41 44 746 64 77

Si les circonstances du sinistre ne sont pas claires, l'assurance ainsi que LeasePlan se réservent le droit d'exiger des informations supplémentaires écrites. Veuillez par ailleurs consulter attentivement les instructions figurant au verso du constat européen d'accident.



Ce que LeasePlan fait pour vous

Véhicule en état de rouler

Si votre véhicule est encore **en état de rouler** après l'accident, LeasePlan se charge d'un traitement efficace et de la programmation dans l'atelier partenaire le plus proche.



Contactez-nous

0800 845 650

servicecenter.ch@leaseplan.com

Véhicule hors d'état de rouler

Si votre véhicule **n'est plus en état de rouler**, nous chargeons un service de remorquage de le transporter vers le partenaire carrosserie le plus proche. Notre propre service de véhicules de location se charge de vous fournir un véhicule de remplacement pour la durée de la réparation.



Contactez-nous

0800 845 625

Assistance LeasePlan 24h/24 (international) **+41 44 746 64 77**

Avant toute réparation, nous étudions le devis. La remise en état du véhicule ne peut se faire sans notre accord. Si nécessaire, nous ferons appel à un expert.

En cas de dommages impliquant des tiers, nous nous chargeons également de communiquer les informations à votre assureur en responsabilité civile.

Pannes

1. Allumez les feux de détresse et enfilez le gilet de sécurité.
2. Placez le triangle de signalisation (à au moins 50 mètres du véhicule immobilisé et à au moins 100 mètres sur autoroute).
3. Quittez la zone dangereuse.
4. Contactez le service d'assistance LeasePlan.



Contactez-nous

0800 845 625

Assistance LeasePlan 24h/24 (international) [+41 44 746 64 77](tel:+41447466477)

En cas d'urgence, prenez contact avec l'Assistance LeasePlan. Ce service est à votre disposition 365 jours par an, 24h/24. L'Assistance LeasePlan vous fournit un service de dépannage dans toute l'Europe (à l'exception des pays non autorisés par le Bureau national suisse d'assurances, voir la liste ici : www.nbi.ch).



À noter

Pour toute demande de dépannage, veuillez composer exclusivement le numéro d'appel de l'Assistance LeasePlan. C'est la condition requise pour enclencher toute intervention d'assistance. La prise en charge ultérieure des frais n'est pas possible. Pour connaître les prestations de services fournies par l'Assistance LeasePlan, veuillez vous reporter aux conditions générales de vente (sur www.leaseplan.com).

Restitution du véhicule

Que devez-vous faire ?

Règle générale :
vous devez restituer le véhicule dans son état d'origine.

Check-list

- Clés du véhicule, double des clés, clé de secours
- Permis de circulation
- Carnet d'entretien/carnet d'entretien numérique : imprimé concernant le dernier entretien
- Manuel constructeur
- Autres garnitures de pneus/roues
- Roue de secours/kit de dépannage
- Accessoires livrés avec le véhicule : système de navigation, coffre de toit, porte-vélos, câble de chargement, compartiment à bagages, tablette arrière, etc.
- Equipement de secours (cric, clé démonte-roue, triangle de signalisation, trousse de premiers secours)

Veillez retirer tous vos effets personnels. Pour éviter d'avoir à payer des frais supplémentaires, veuillez faire annuler le permis de circulation et restituer le véhicule désimmatriculé.

Les véhicules sont à restituer dans leur état d'origine. Cela signifie que tous les ajouts non contractuels montés après livraison doivent être retirés.

Tous les véhicules sont à restituer en bon état, à savoir sans dommages excédant l'usure normale correspondant au kilométrage parcouru.

Si la carrosserie a subi des dommages, ces derniers doivent être réparés avant restitution.

Les dommages acceptés, résultant de l'utilisation normale du véhicule, n'entraînent pas de frais pour vous.

Après la restitution du véhicule, un expert indépendant procèdera à un état des lieux.

Evaluation des dommages

Vous trouverez des informations détaillées concernant l'évaluation des dommages dans les « LeasePlan Fair Wear & Tear Guidelines ». Si vous n'y avez pas accès, vous pouvez les consulter sur notre site www.leaseplan.com.

> Rubrique
Ma voiture de fonction
> Sous-menu
Téléchargements et service conducteurs

Prêt pour la restitution ?

Veillez remplir le formulaire de restitution du véhicule sur notre site www.leaseplan.com afin de nous informer de votre souhait de restituer votre véhicule.

> Rubrique
Ma voiture de fonction
> Sous-menu
Restituez votre voiture

Vous vous êtes habitué à votre véhicule de leasing et souhaitez continuer à rouler avec ?

C'est possible !

Tenez-nous informés de votre souhait sur notre site www.leaseplan.com via le formulaire en ligne.

> Rubrique
Ma voiture de fonction
> Sous-menu
Rachetez votre voiture

Application mobile " My LeasePlan "

Tout ce que vous devez savoir sur votre véhicule de leasing est désormais consultable directement via notre appli mobile. Une fois connecté, vous avez accès à des informations exclusives sur votre voiture de leasing pour une utilisation de votre véhicule en toute tranquillité.

Un accès sécurisé comprenant :

- des détails concernant votre véhicule (contrat, prises d carburant, sinistres, etc.)
- tous les numéros de téléphone LeasePlan (Suisse) SA utiles
- l'emplacement des garages ou stations-services
- l'assistance routière
- les déclarations de sinistre en ligne
- des conseils en cas de sinistre, d'entretien, de changement de pneus, etc.
- et bien plus encore...



L'application mobile " My LeasePlan " est disponible dans l'[App Store \(iPad/iPhone\)](#) et dans [Google Play \(Android\)](#). Il ne vous reste plus qu'à la télécharger.



Pour vous inscrire, vous aurez besoin de votre adresse e-mail professionnelle. Vous trouverez plus d'informations et de détails sur " My LeasePlan " sur www.leaseplan.com.

> Rubrique
Ma voiture de fonction

> Sous-menu
**Téléchargements et
service conducteurs**

LeasePlan

LeasePlan (Schweiz) AG
Baslerpark | Baslerstrasse 60
8048 Zurich
T. 0800 845 650
servicecenter.ch@leaseplan.com

LeasePlan (Suisse) SA
Avenue de Gratta-Paille 2
1018 Lausanne
T. 0800 845 650
servicecenter.ch@leaseplan.com

www.leaseplan.com